

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION LABEL CARAVAN POUR L'ORGANISATION DE TROIS REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 11 ET 12 MARS 2022

DÉCISION N° DM-21-336 EN DATE DU 12 OCTOBRE 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Label Caravan, représentée par Madame Christine Ropert dont le siège social est situé 9 rue de Dinan – 35 000 Rennes – pour l'organisation de trois représentations du ciné-concert « Fantômes » les 11 et 12 mars 2022, dont le prix de cession est fixé à 5 397,80 € (cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'association Label Caravan, représentée par Madame Christine Ropert dont le siège social est situé 9 rue de Dinan − 35 000 Rennes − un contrat de cession pour l'organisation de trois représentations du ciné-concert « Fantômes » les 11 et 12 mars 2022, dont le prix de cession est fixé à 5 397,80 € (cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20211012-Imc1H8867H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/10/2021

Date de Publication: 12/10/2021

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20211012-lmc1H8867H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/10/2021

Date de Publication : 12/10/2021